

RCS : AUBENAS Code greffe : 0702

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AUBENAS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2004 B 80003 Numéro SIREN : 451 418 859 Nom ou dénomination : AIM

Ce dépôt a été enregistré le 08/09/2020 sous le numéro de dépôt 3396

Greffe du tribunal de commerce d'Aubenas



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 08/09/2020

Numéro de dépôt : 2020/3396

Déposant :

Nom/dénomination : AIM

Forme juridique : Société à responsabilité limitée

N° SIREN : 451 418 859

N° gestion : 2004 B 80003





IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012019	et clos le	31122019	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	☐
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre ☐					
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case ☐					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
EURL AIM		570 Chemin des Lèches	
SIRET	4 5 1 4 1 8 8 5 9 0 0 0 1 8	07130 SOYONS	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	Plomberie - chauffage	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	☐
--------------------	-----------------------	--	--------------------------

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%	0	Bénéfice imposable à 28%	50 969	Déficit	
	Bénéfice imposable à 15%	38 120				
2 Plus-values						
PV à long terme imposables à 15%		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15%				
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quinquies)

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles, art 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	☐	Pôle de compétitivité, art. 44 undecies	☐
Entreprises nouvelles, art 44 septies	☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	☐	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	☐	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	☐	Autres dispositifs	☐
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :

dans le secteur productif, art. 244 quater W	☐	dans le secteur du logement social, art. 244 quater X	☐
--	--------------------------	---	--------------------------

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%	
--	--

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS Cbc/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	☐
2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	Nom NIF
3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre	☐
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom NIF

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	☒	NON	☐	Si oui, indication du logiciel utilisé	CEGID
---	-----	-------------------------------------	-----	--------------------------	--	-------

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
SARL CABINET FALAVEL 215 Allée du Vivarais ZI Sud 26300 BOURG DE PEAGE Tél: 04 75 48 86 08		Tél:	
OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:			Date: 05/03/2020 Lieu: SOYONS
			Qualité et nom du signataire: GERANT
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné			Signature MANEVAL Stéphane

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2018 et ayant cessé en 2018, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTÉS »).



Formulaire obligatoire
(article 223 du Code général des impôts)

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis-SD
2019

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1) payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)	c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées	d		
Montant des distributions	e		
autres que celles visées en (a),	f		
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)	g		
	h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)	i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	j		
Montant des revenus répartis (5)	Total (a à h)		

I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) • SARL, tous les associés ; • SCA, associés gérants ; • SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; • SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué.	Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les		
1	2	3	4	Indemnités forfaitaires. 5	Remboursements. 6	Indemnités forfaitaires. 7	Remboursements. 8
MR MANEVAL Stéphane GERANT 570 Chemin des Lèches 07130 SOYONS	10	2019	54 000				

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	130 900	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	



[Signature]

Désignation de l'entreprise EURL AIM Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 570 Chemin des Lèches 07130 SOYONS

Numéro SIRET * 4 5 1 4 1 8 8 5 9 0 0 0 1 8

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent * 1 2

				Exercice N clos le	Exercice N-1 clos le
				<u>13 11 22 01 9</u>	<u>13 11 22 01 8</u>
ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3	Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles				
	Fonds commercial *	010	012		
	Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *	028	030	170 313	64 590
	Immobilisations financières * (1)	040	042	15	15
Total I (5)		044	048	170 328	64 606
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052	2 885	4 405
	Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2)	068	070	84 450	36 971
	Clients et comptes rattachés *				
	Autres * (3)	072	074	17 611	3 910
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084	086	143 382	78 021
	Charges constatées d'avance *	092	094		
	Total II	096	098	248 329	123 308
Total général (I+II)		110	112	418 657	187 913
PASSIF				Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		1 000	1 000
	Ecart de réévaluation	124			
	Réserve légale	126		100	100
	Réserves réglementées *	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)	131		92 522	56 661
	Report à nouveau	134			
	Résultat de l'exercice	136		68 382	35 861
	Provisions réglementées	140			
Total I		142		162 004	93 622
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges	154			
	Emprunts et dettes assimilées	156		27 930	42 348
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		84 270	30 621
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	22 728	78 538	21 321
	Produits constatés d'avance	174			
	Total III	176		190 738	94 291
	Total général (I + II + III)	180		352 742	187 913
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.



Formulaire obligatoire (article 302 Septies du Code Général des Impôts)		Désignation de l'entreprise EURL AIM		Page 4											
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Exercice N clos le					Exercice N-1 clos le						
				13	1	2	2	0	1	9	Néant				
				1	3	1	1	2	2	0	1	8			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210											
	Production vendue	biens	215	214					854	064			422	995	
		services *	217	218					179	879			163	528	
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222					(2	250)			(13	046)	
	Production immobilisée *		224												
	Subventions d'exploitation reçues		226						3	677			1	756	
	Autres produits		230												
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232					1	035	370			575	232
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234											
	Variation de stock (marchandises) *			236											
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238					479	250			261	987	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240					(730)				990		
	Autres charges externes *	(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)		242					135	009			85	969	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243					3	406			2	996	
	Rémunérations du personnel *			250					234	864			130	291	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252					66	531			30	736	
	Dotations aux amortissements *			254					25	684			17	011	
	Dotations aux provisions			256											
	Autres charges	(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *)		259											
		(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		260											
	Total des charges d'exploitation (II)				264					944	014			529	981
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270					91	356			45	252	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers		(III)	280					0				0		
	Produits exceptionnels		(IV)	290					3	915			1	000	
	Charges financières		(V)	294					1	619			1	625	
	Charges exceptionnelles	(dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D))		347					5	581			7	562	
				348											
	Impôts sur les bénéfices *		(VII)	306					19	689			1	203	
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)				310					68	382			35	861
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312					68	382		314			
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316											
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318											
	Provisions non déductibles *			322											
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)			324					19	689					
	Divers* dont intérêts excédentaires des cpts-cts d'associés	247		330					1	018					
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			251											
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998											
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999											
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime											997			
	Entreprise nouvelle (44. sexies)	986		987								342			
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		989											
	Divers dont ZFA (44 quaterdecies)	345		344											
	"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"		655												
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				352					89	089		354		
	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)				356										
Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :											360				
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS				370					89	089		372			

Dossier N° 000012 en Euros.

SARL CABINET FALAVEL



31/12/2019

Détail des réintégrations diverses		
Amendes circulation		485
Pénalités caisse de CP du Bâtiment		33
Dons dans le cadre du Mécénat art 238bis du CGI		500
Total des réintégrations diverses	330	1 018

[illegible]

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : EURL AIM

Néant ☐ *

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *			
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406							
	Autres	410		412		414		416							
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426							
	Constructions	430		432		434		436							
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	10 731	442	1 927	444		446	12 658		12 658				
	Installations générales, agencements divers	450	14 385	452	5 975	454		456	20 360		20 360				
	Matériel de transport	460	79 825	462	61 441	464	6 000	466	135 267		135 267				
	Autres immobilisations corporelles	470	2 028	472		474		476	2 028		2 028				
Immobilisations financières		480	15	482		484		486	15		15				
TOTAL		490	106 985	492	69 343	494	6 000	496	170 328		170 328				
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES															
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500		502		504		506							
	Terrains	510		512		514		516							
	Constructions	520		522		524		526							
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	8 287	532	973	534		536	9 260						
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	3 499	542	1 678	544		546	5 177						
	Matériel de transport	550	30 292	552	22 422	554	2 149	556	50 565						
	Autres immobilisations corporelles	560	301	562	611	564		566	912						
TOTAL		570	42 379	572	25 684	574	2 149	576	65 915						
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10					
	PEUGEOT EXPERT AA-														
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values										
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme									
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧							
	1	6 000	2 149	3 851	3 750	(101)									
	2														
	3														
	4														
	5														
	6														
	7														
	8														
9															
10															
TOTAL	578	6 000	580	2 149	582	3 851	584	3 750	586	(101)	581		587		589
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations		590		583		594		595			
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)										591					
TOTAL								596	(101)	585		597		599	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Cegid Group

Dossier N° 000012 en Euros.

SARL CABINET FALAVEL



Signature

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : EURL AIM

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996	

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	134 972
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	112 841
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Dossier N° 000012 en Euros.

SARL CABINET FALAVEL



Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

5

Désignation de l'entreprise : EURL AIM				Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/01/2019		et clos le : 31/12/2019		Durée en nombre de mois	
				1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				376	8
dont apprentis				657	2
dont handicapés				651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861	8
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE					
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	1 033 943
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105	
TOTAL 1				106	1 033 943
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143	
Subventions d'exploitation reçues				113	3 677
Variation positive des stocks				111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153	
TOTAL 2				144	3 677
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (I)					
Achats				121	521 737
Variation négative des stocks				145	1 520
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	76 684
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150	
TOTAL 3				152	599 940
IV- Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)				137	437 680
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF).				117	437 680
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case				020	x
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)		022	1 033 943	Effectifs au sens de la CVAE *	
		023	8		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				026	
Période de référence		024	01/01/2019	160	31/12/2019
Date de cessation				186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

Dossier N° 000012 en Euros.

SARL CABINET FALAVEL



[Signature]

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 9

N° SIRET 4 5 1 4 1 8 8 5 9 0 0 0 1 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE EURL AIM

ADRESSE (voie) 570 Chemin des Lèches

CODE POSTAL 07130

VILLE

SOYONS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	10

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)	Nom patronymique	Prénom(s)	Nom marital	% de détention	Nb de parts ou actions
Naissance : Date	N° Département	Commune	Pays		
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays	
Titre (2)	Nom patronymique	Prénom(s)	Nom marital	% de détention	Nb de parts ou actions
Naissance : Date	N° Département	Commune	Pays		
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays	

- (1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.



ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
COMPTES D'ACTIF			
COMPTES DE PASSIF			
16884000 INTERETS COURUS SUR EMPRUNT			29.73
31/12/2019 CX Total I.C. au 31/12/2019		29.73	
46860000 CHARGES A PAYER			2 000.00
31/12/2019 CX HONORAIRES FALAVEL solde 2019		2 000.00	

Dossier N° 000012 en Euros.

SARL CABINET FALAVEL



[Signature]

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
67120000 PENALITES AMENDES			518.15
30/01/2019 BQ1 CB AMENDE	90.00		
07/03/2019 AC A147 AMENDE STATIONNEMENT	20.00		
07/03/2019 AC A148 AMENDE STATIONNEMENT	20.00		
08/04/2019 BQ1 CHQ CONTRAVENTION	90.00		
08/04/2019 BQ1 CB AMENDE	45.00		
08/04/2019 BQ1 CB AMENDE	45.00		
15/04/2019 AC A161 AMENDE STATIONNEMENT	20.00		
25/06/2019 AC A294 AMENDE STATIONNEMENT	20.00		
18/07/2019 BQ1 CHQ AMENDE STATIONNEMENT	135.00		
18/09/2019 BQ1 CAISSE DE CP 06.19 majo retar	33.15		
67180000 AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES			1 211.46
31/12/2019 OD BROSSETTE avoirs 2015 perdus	612.39		
31/12/2019 OD CEF avoir 31/01/2018 perdu	146.23		
31/12/2019 OD CEDED avoir 31/10/2017 perdu	151.25		
31/12/2019 OD ERREUR SAL. MARTINS 02.19 PAS	39.87		
31/12/2019 OD ERREUR SAL. MARTINS 03.19 PAS	60.08		
31/12/2019 OD ERREUR SAL DE CALMES 03.19 PA	36.87		
31/12/2019 OD ERREUR SAL. MARTINS 04.19 PAS	22.18		
31/12/2019 OD ERREUR SAL DE CALMES 04.19 PA	36.80		
31/12/2019 OD ERREUR SAL DE CALMES 05.19 PA	36.80		
31/12/2019 OD ERREUR SAL. AMESTONN 06.19 PA	58.01		
31/12/2019 OD ERREUR SAL DE CALMES 08.19 PA	10.98		
67520000 VAL COMPT ELEMENTS ACTIF CEDES			3 851.00
31/12/2019 OD Cession / Rebut au 31/12/2019	3 851.00		
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
77180000 AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS			165.00
29/03/2019 OD Diff reg CLT LABONDE -> PROFIT		165.00	
77520000 PRODUITS CESSIONS ELEMENTS ACTIF			3 750.00
30/12/2019 VE V589 SAVAL reprise Expert Peu		3 750.00	



[Signature]

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 352 742.19 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 1 033 942.96 Euros et dégageant un bénéfice de 68 382.37 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal



ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

Etat des provisions

Cf Dossier Fiscal

Etat des échéances des créances et des dettes

Cf Dossier Fiscal

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	5 à 15 ans
Installations techniques	Linéaire	3 à 5 ans
Matériels et outillages	Linéaire	3 à 8 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 7 ans
Mobilier	Linéaire	3 à 7 ans

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Evaluation des produits et en cours

(PCG Art. 831-2)

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.



ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	30
Autres dettes	2 000
Total	2 030



**PROCES VERBAL DE DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 30 JUIN 2020**

L'an deux mille vingt le trente Juin à dix huit heures, au siège social, l'associé unique de l'EURL AIM a délibéré sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2019,
- Affectation des résultats,
- Conventions visées par la loi.

PREMIERE RESOLUTION

L'associé unique approuve sans réserve ni restriction les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2019.

DEUXIEME RESOLUTION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 Décembre 2019 s'élevant à 68 382,37 euros, comme suit :

- au crédit du compte "Autres Réserves" 68 382,37 euros

=====

Pour se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, l'associé unique a décidé de ventiler le montant des dividendes distribués dans le tableau ci-dessous.

Années	Distribution globale	Avec abattement	Sans abattement
2017	-	-	-
2018	-	-	-
2019	-	-	-
2020	-	-	-

TROISIEME RESOLUTION

L'associé unique approuve les conventions intervenues en cours d'exercice, savoir :

- Rémunération du gérant majoritaire
versée au cours de l'exercice 2019

54 000,00 euros

=====

SM

- Les cotisations sociales obligatoires et facultatives du gérant ont été comptabilisées en charges et supportées financièrement par la société.

- Location des murs servie à M. MANEVAL Stéphane
au cours de l'exercice 2019 10 800,00 euros
=====

- Compte courant d'associé au 31 Décembre 2019 :
- C/CT MANEVAL Stéphane 22 728,29 euros
=====

Aucun intérêt n'ayant été perçu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par l'associé unique, après lecture, pour servir et valoir ce que de droit.

MANEVAL Stéphane



EURL au capital de 1 000.00 Euros
RCS AUBENAS N°
Siège social : 570 Chemin des Lèches
07130 SOYONS

RAPPORT DE LA GERANCE
sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2019

Mesdames, Messieurs, et Chers associés,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2019 ainsi que tous les comptes et le bilan dudit exercice soumis à votre approbation.

Pour votre information, nous vous présentons avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la loi, à savoir :

- le compte de résultat
- le bilan
- le texte des projets et résolutions que nous proposons à votre vote

1/ ACTIVITE DE LA SOCIETE

Pour situer l'activité de notre société, au cours de l'exercice écoulé, nous soulignons au début de ce rapport, que le chiffre d'affaires hors taxes, y compris la variation des travaux en cours, s'est élevé à la somme de 1 031 692.96 Euros, alors que pour l'exercice précédent, il était de 573 476.88 Euros, soit une augmentation de 79.90 %.

Le résultat net comptable se solde par un bénéfice d'un montant de 68 382.37 Euros, soit 6.63 % du chiffre d'affaires hors taxes.

Notre compte de résultat présente les caractéristiques suivantes :

- Le total des produits de l'exercice s'est élevé à 1 039 285.33 Euros contre 576 232.47 Euros pour l'exercice précédent soit une augmentation de 80.36 %.
- Le total des charges de l'exercice s'est élevé à 970 902.96 Euros contre 540 371.20 Euros pour l'exercice précédent soit une augmentation de 79.67 %.
- Nos frais de personnel se sont élevés à la somme de 301 394.96 Euros et représentent 29.21 % du chiffre d'affaires hors taxes, nous enregistrons une augmentation de 87.17 % par rapport à l'exercice précédent.
- Les dotations au compte d'amortissement et provision se sont élevées à la somme de 25 684.33 Euros et représentent 2.49 % du chiffre d'affaires hors taxes.
- Le résultat courant avant impôt et pertes et profits exceptionnels se traduit par un bénéfice de 89 736.98 Euros soit 8.70 % du chiffre d'affaires hors taxes.

Solvabilité à Court Terme de la Société (Valeurs réalisables et disponibles - Dettes à court

.../...

SM



terme) :

Exercice précédent	118 902.52 -	66 391.01 =	52 511.51
Exercice en cours	245 443.81 -	176 287.92 =	69 155.89

Soit une augmentation de 16 644.38 Euros .

2/ PRESENTATION DES COMPTES

Au cours de l'assemblée, nous vous présenterons plus en détail le compte de résultat et le bilan que nous soumettrons à votre approbation.

3/ AFFECTATION DES RESULTATS

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice s'élevant à la somme de 68 382.37 Euros

- à la réserve légale	:	0 Euros
- aux autres réserves	:	68 382.37 Euros
- en autres répartitions	:	0 Euros
- en report à nouveau	:	0 Euros
- en dividendes	:	0 Euros

A l'issue de l'opération, le compte de capitaux propres de la société s'établira ainsi :

- Capital social	:	1 000.00 Euros
- Primes d'émission, de fusion, d'apport	:	0 Euros
- Réserve légale	:	100.00 Euros
- Autres réserves	:	160 904.30 Euros
- Report à nouveau	:	0 Euros
Situation nette	:	162 004.30 Euros

4 / INDICATIONS COMPLEMENTAIRES

Nous vous informons :

- que les comptes ont été établis selon les mêmes formes et méthodes d'évaluation conformes aux dispositions en vigueur, que pour l'exercice précédent.
- qu'aucune prise de participation n'a été réalisée dans une société ayant son siège social sur le territoire de la République Française.

5/ CONCLUSION

Nous nous sommes efforcés de vous donner un aperçu d'ensemble de l'activité de la société au cours de l'exercice écoulé ; nous espérons que vous voudrez bien approuver les résolutions qui vous sont proposées, tant en ce qui concerne les comptes, qu'en ce qui concerne la gestion.

LA GERANCE



13, le Pré Vert
26300 JAILLANS
Tél. 04 75 48 86 08
Fax 04 75 48 89 08

08 SEP. 2020

ARRIVÉE

Le

4/9/2020

Greffier TC 07

BORDEREAU D'ENVOI

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint :

Comptes annuels,
- EURL AIN

1 chèque de 45,80 €.

Merci d'envoyer les justificatifs à notre cabinet

Nous vous en souhaitons bonne réception,
et vous prions d'agréer nos salutations les meilleures.

le Gérant